

AVIS DU BUREAU DE LA CLE

Renouvellement des programmes d'actions portés par la Communauté de Communes du Pays de Conches.

Le renouvellement des programmes concerne les captages du Bois Morin et du Puits de la Couture dit de « La Noé ».

Monsieur Eric RUIZ, animateur BAC, présente les éléments de contexte et ces deux programmes d'actions. Le bassin d'alimentation de captage (BAC) du Bois-Morin est classé « Grenelle » avec une autorisation de prélèvement de 300 m³/jour. Les problématiques majeures de ce captage sont les nitrates et les pesticides. Il permet de desservir 2 115 habitants. Le bassin a une superficie de 730 ha dont 647 ha de surface agricole utile. Vingt-quatre agriculteurs exploitent sur ce territoire. Le BAC de la Noé est classifié SDAGE4 avec une autorisation de prélèvement fixé à 900 m³/jour. Comme le BAC du Bois-Morin, sa problématique est représentée par la présence de nitrates et pesticides. Ce captage permet de desservir 3567 habitants, le BAC couvre une superficie de 4537 ha dont 3469 ha de surface agricole utile (113 agriculteurs).

Pour le BAC du Bois-Morin, 61,3% de la SAU est dévolue à la production de céréales dont 56,5% à la production de blé et d'orge d'hiver. 15% de la SAU est dédiée au colza d'hiver. Les programmes d'action présentés s'appuient sur quatre ateliers de co-construction, organisés au printemps et un en décembre. Quatorze agriculteurs étaient présents représentant 25% de la SAU des deux BAC sur les ateliers du printemps. Pour l'atelier organisé en décembre en présence de deux conseillers agricoles (CA27 et GRCETA), vingt agriculteurs étaient présents représentant 30% de la SAU des deux BAC.

Les actions principales de ces programmes d'action sont l'animation du réseau de reliquats existant, réduire l'impact des principales successions, accompagner individuellement les exploitants du réseau reliquat (avec REH élevés), améliorer l'efficacité des repousses de colza (pour améliorer le captage de l'azote), améliorer l'efficacité des couverts végétaux sur les intercultures longues et courtes, introduire des cultures de printemps à faible niveau de reliquats, évaluer les pratiques de fertilisation azotée.

Une action phare est présentée, l'accompagnement financier par la collectivité par la mise en place d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Les programmes d'action sont joints au présent document.

Conclusion :

Après l'analyse des documents fournis, les membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE ITON donnent **un avis conforme** aux programmes d'actions portés par la communauté de communes du Pays de Conches

Evreux, le 19 juin 2024.

Le Président de la Commission Locale de L'Eau du SAGE ITON
M. Marcel SAPOWICZ

**Annexe 1 - Arrêté DDTM/SEBF/2024-089
Programme d'actions du captage du Bois Morin**

ENJEUX	ACTION	DÉTAIL DE L'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS ET OBJECTIFS	DONNÉES INITIALES (2023)
DIVERSIFICATION DE L'ASSOLEMENT	Introduire des cultures de printemps à faible niveau de reliquats	5 % de SAU supplémentaire en cultures de printemps à faible niveau de reliquats dès 2028 (environ 18 % actuellement sur le BAC en 2023)	Une progression de 5 % de SAU en cultures de printemps à faible niveau de reliquats permettra la mise en culture de 40 ha de couvert végétal (CV) en ICL. L'objectif étant des REH < 40 UN en ICL, cela représente environ 40 UN de moins x 40 ha. A cela s'ajoute les faibles REH attendus derrière les cultures de printemps envisagées (REH < 60 UN) soit au moins 20 UN de moins x 40 ha.	Indicateurs : % de SAU du BAC en cultures de printemps à faible niveau de reliquats. SAU en cultures de printemps à faible niveau de reliquats. Objectifs : Augmentation de 5 % de SAU du BAC en cultures de printemps à faible niveau de reliquats par rapport à la base 2023 (RPG 2023)	6,5 % de cultures de printemps (53 ha)
REDUCTION DES APPORTS AZOTES	Piloter l'azote	Évaluer les pratiques de fertilisation azotée sur chaque parcelle afin de repérer les situations et pratiques à risques ; Déterminer les agriculteurs à qui proposer un accompagnement pour améliorer leur pilotage de l'azote	Amener chaque agriculteur à se questionner sur ses pratiques de fertilisation et sur les améliorations à apporter sur leurs pratiques dans un objectif d'optimisation de la fertilisation azotée et de réduction des risques de fuite d'azote vers la nappe phréatique	Indicateurs : Nombre d'agriculteurs transmettant ses données de fertilisation % de la SAU dont les pratiques de fertilisation sont tracées Parcelles et surfaces (ha) à moins de 150 UN/ha en années glissantes sur 3 ans. Objectifs : 100 % des agriculteurs 100 % de collecte d'information	- 10 agriculteurs transmettent leurs données de fertilisation - 225 ha suivis - aucune parcelle < 150 UN/ha
MOBILISATION ET IMPLICATION DES AGRICULTEURS	Accompagner financièrement par la collectivité	Mise en place d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)	Le dispositif de PSE permet d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques agricoles par le soutien financier selon l'importance des efforts consentis	Indicateurs : Nombre d'agriculteurs impliqués dans le PSE % de la SAU impliquée dans le PSE Objectifs : 100 % des agriculteurs et SAU du BAC impliqués	Néant

* Ne sont pas considérées comme cultures de printemps à faible niveau de reliquats : lin de printemps, maïs et légumineuses (hors pois chiches)

Annexe 1 - Arrêté DDTM/SEBF/2024-089
Programme d'actions du captage du Bois Morin

ENJEUX	ACTION	DÉTAIL DE L'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS ET OBJECTIFS	DONNÉES INITIALES (2023)
Réduction du reliquat entrée hiver (REH) du territoire à 50 UN maximum	Animer le Réseau reliquats existant	- S'appuyer sur la remise en mains propres du bilan (janvier) afin d'échanger avec les agriculteurs pour comprendre les valeurs de reliquats et chercher à améliorer les pratiques - Réduire le REH de territoire à moins de 50 UN/ha (étape à 60 UN/ha en 2025)	- Rendez-vous individuels : constats + prises de décisions (collectives ou individuelles) pour améliorer les pratiques. - Animation collective : présentation en réunion annuelle des résultats consolidés sur le BAC	<u>Indicateurs :</u> Nombre de parcelles suivies ; Nombre d'agriculteurs suivis % de SAU suivi (parcelles du réseau et agriculteurs du réseau) <u>Objectifs :</u> 100 % des agriculteurs suivis 30 parcelles suivies	-18 parcelles - 10 agriculteurs - 35 % de SAU (225 ha sur 647 ha)
	Réduire l'impact des principales successions	Les données de l'Observatoire départemental des reliquats permettent de connaître les valeurs de REH constatées selon les successions présentes sur le BAC, donc de donner des objectifs de réduction de ce REH par succession.	Les céréales occupent près de 60 % de l'assolement du BAC, les colzas environ 15 %, les cultures de printemps environ 6 %, sans compter le lin de printemps (SAU variable selon les années). Ces cultures représentent ainsi autour de 80 à 90 % de l'assolement du BAC. Réduire l'impact des successions entre ces cultures (REH) à moins de 50 UN aura un impact majeur sur le REH de territoire pour le ramener sous les 50 UN.	<u>Indicateurs :</u> % de parcelles par succession avec REH < 50 UN <u>Objectifs :</u> Céréales suivies de colza : 70 % de parcelles avec REH < 40 UN et objectif de REH moyen de < 50 UN Céréales suivies de cultures de printemps : 60 % de parcelles avec REH < 50 UN et objectif de REH moyen de < 50 UN Colza suivi de céréales : 50 % de parcelles avec REH < 50 UN et objectif de REH moyen de < 50 UN Céréales suivies de blé : 50 % de parcelles avec REH < 50 UN et objectif de REH moyen de < 50 UN	% de parcelles avec REH < 50 kg N/ha selon Observatoire départemental : -céréales/colza : 63,6 % - céréales/cult prtps : 45,8 % - colza/blé : 4 % - céréales/blé : 21,4 %
	Accompagner individuellement les exploitants des réseaux reliquats avec REH élevés	Permettre une meilleure compréhension des systèmes de cultures problématiques et réduire l'impact des exploitations concernées (REH moyen cible < 50 UN)	Accompagner les agriculteurs représentatifs du territoire (SAU sur BAC > 40 ha) dont les REH moyens sont très élevés (> 70/80) sur 2/3 campagnes : réduction des REH de 20 à 30 UN (sur l'ensemble de leur SAU).	<u>Indicateurs :</u> Nombre d'agriculteurs suivis ; SAU des exploitations suivies ; Diminution de REH par exploitation. <u>Objectifs :</u> REH exploitation à 50 UN (objectif intermédiaire à 60 UN en 2026)	SAU du BAC > 40 ha avec REH élevé : - 2 agriculteurs - SAU des exploitations concernées sur le BAC : 105 ha
COUVERTURE VEGETALE HIVERNALE	Améliorer l'efficacité des repousses de colza	Allonger le temps de présence et la l'homogénéité de la densité des repousses de colza pour améliorer le captage de l'azote	Avec un assolement moyen en colza de 15 % de la SAU, une présence tardive de repousses de colza sur 50 % des parcelles (fin septembre/début octobre) entraînerait une augmentation du captage de nitrates sur la SAU en colza du BAC en début de période de lessivage des nitrates. A défaut, un objectif ambitieux de REH (40 UN) permettrait de se contenter de la durée réglementaire de présence des repousses de colza.	<u>Indicateurs :</u> Nombre d'agriculteurs concernés ; SAU colza concernée / SAU colza du BAC. <u>Objectifs :</u> 50 % des surfaces en colza avec des repousses présentes plus de 8 semaines ou REH < 40 UN.	- 126 ha de colza - SAU concernée par les repousses > 8 semaines : néant
	Améliorer l'efficacité des Couverts végétaux sur Intercultures longues (ICL)	Amélioration de la qualité des couverts végétaux (densité, matière sèche à l'hectare) et de leur durée de présence au champs.	100 % de couvert végétal en ICL et présence du couvert végétal jusqu'au 1er décembre ou avec REH < 40 UN.	<u>Indicateurs :</u> Pourcentage de parcelles en ICL avec couvert végétal multi-espèces (3 espèces minimum) ; Pourcentage de parcelles en ICL présentes > 1er décembre ; Pourcentage de parcelles en ICL à REH < 40 UN. <u>Objectifs :</u> 100 % des surfaces en ICL avec couverts multi-espèces présentes après le 1er décembre ou à REH < 40 UN	Environ 10 % de couvert végétal en ICL mais pas de données sur la date de destruction ni sur les espèces utilisées
	Mettre en place des couverts végétaux sur Intercultures courtes (ICC)	Améliorer la qualité des couverts végétaux	10 % des successions en ICC avec couverture végétale, cela représente environ 70 ha sur le BAC de Bois-Morin	<u>Indicateurs :</u> % de parcelles en ICC avec couvert végétal multi-espèces (3 espèces minimum) ; % de parcelles en ICC avec couvert végétal multi-espèce et REH < 50 UN <u>Objectifs :</u> 10 % des successions en ICC avec couverture végétale	Néant

**Annexe 1 - Arrêté DDTM/SEBF/2024-089
Programme d'actions du captage du Puits de la Couture**

ENJEUX	ACTION	DÉTAIL DE L'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS ET OBJECTIFS	DONNÉES INITIALES (2023)
DIVERSIFICATION DE L'ASSOLEMENT	Introduire des cultures de printemps à faible niveau de reliquats	5 % de SAU supplémentaire en cultures de printemps à faible niveau de reliquats dès 2028 (environ 7 % actuellement sur le BAC en 2023)	Une progression de 5 % de SAU en cultures de printemps à faible niveau de reliquats permettra la mise en culture de 174 ha de couvert végétal(CV) en ICL. L'objectif étant des REH < 40 UN en ICL, cela représente environ 40 UN de moins x 174 ha . A cela s'ajoute les faibles REH attendus derrière les cultures de printemps envisagées (REH < 60 UN) soit au moins 20 UN de moins x 174 ha. Impact du CV de 60 UN/ha sur 174 ha.	Indicateurs : % de SAU du BAC en cultures de printemps à faible niveau de reliquats *. SAU en cultures de printemps à faible niveau de reliquats. Objectifs : Augmentation de 5 % de SAU du BAC en cultures de printemps à faible niveau de reliquats par rapport à la base 2023 (RPG 2023)	7,3 % de cultures de printemps (254 ha)
REDUCTION DES APPORTS AZOTES	Piloter l'azote	Amener 100 % des agriculteurs du BAC à apporter la dose optimale d'engrais azoté, au meilleur moment, sur leurs parcelles afin de réduire les surdosages et, donc, les trop forts reliquats de fin de campagne.	Engager une démarche volontaire de pilotage de l'azote respectant la réglementation des Zones d'Action Renforcée.	Indicateurs : Nombre d'agriculteurs sans outil de pilotage reconnu ; SAU concernée. Pesée entrée et sortie d'hiver sur colza, à généraliser. 1 parcelle suivie par tranche de 30 ha Objectifs : 100 % des agriculteurs du BAC avec pilotage de l'azote. 100 % des parcelles de colza avec pesée en entrée et sortie d'hiver ; 1 parcelle suivie en pilotage de l'azote par tranche de 30 ha sur le BAC.	Pas de référence connue sur le BAC de la Noé.
MOBILISATION ET IMPLICATION DES AGRICULTEURS	Impliquer les agriculteurs	Impliquer la majorité des agriculteurs du BAC et au minimum 50 % de la SAU du BAC.	Le but du Plan d'actions étant la mise en place de solutions techniques et de pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau, c'est seulement si une grande majorité des surfaces agricoles du BAC sont concernées que les objectifs de qualité de l'eau pourront objectivement être atteints. Pas d'impact direct sur la qualité de l'eau.	Indicateurs : Nombre d'agriculteurs participants aux réunions ; Nombre d'agriculteurs impliqués dans des actions ; % de la SAU impliquée dans le Plan d'actions. Objectifs : > 50 % des agriculteurs et SAU du BAC impliqués	Entre 15 et 20 % d'agriculteurs représentant 30 % de la SAU ont participé aux réunions

* Ne sont pas considérées comme cultures de printemps à faible niveau de reliquats : lin de printemps, maïs et légumineuses (hors pois chiches)

Annexe 1 - Arrêté DDTM/SEBF/2024-089
Programme d'actions du captage du Puits de la Couture

ENJEUX	ACTION	DÉTAIL DE L'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS ET OBJECTIFS	DONNÉES INITIALES (2023)
Réduction du reliquat entrée hiver (REH) du territoire à 50 UN maximum	Animer et développer le Réseau reliquats existant	- S'appuyer sur la remise en mains propres du bilan (janvier) afin d'échanger avec les agriculteurs pour comprendre les valeurs de reliquats et chercher à améliorer les pratiques - Réduire le REH de territoire à 50 UN/ha (étape à 60 UN/ha en 2025)	- Rendez-vous individuels : constats + prises de décisions (collectives ou individuelles) pour améliorer les pratiques. - Animation collective : présentation en réunion annuelle des résultats consolidés sur le BAC	<u>Indicateurs :</u> Nombre de parcelles suivies ; Nombre d'agriculteurs suivis ; % de SAU des parcelles suivies <u>Objectifs :</u> Développement du réseau en 2024 : 60 parcelles et 40 agriculteurs	- 22 parcelles - 20 agriculteurs - 7 % de SAU (252 ha sur 3469 ha)
	Réduire l'impact des principales successions	Les données de l'Observatoire départemental des reliquats permettent de connaître les valeurs de REH constatées selon les successions présentes sur le BAC, donc de donner des objectifs de réduction de ce REH par succession.	Les céréales occupent près de 60 % de l'assolement du BAC, les colzas environ 17 %, les cultures de printemps environ 8 %, sans compter le lin de printemps (SAU variable selon les années). Ces cultures représentent ainsi autour de 80 à 90 % de l'assolement du BAC. Réduire l'impact des successions entre ces cultures (REH) à moins de 50 UN aura un impact majeur sur le REH de territoire pour le ramener sous les 50 UN.	<u>Indicateurs :</u> % de parcelles par succession avec REH < 50 UN <u>Objectifs :</u> Céréales suivies de colza : 70 % de parcelles avec REH < 40 UN et objectif de REH moyen de < 50 UN Céréales suivies de cultures de printemps : 60 % de parcelles avec REH < 50 UN et objectif de REH moyen de < 50 UN Colza suivi de céréales : 50 % de parcelles avec REH < 50 UN et objectif de REH moyen de < 50 UN Céréales suivies de blé : 50 % de parcelles avec REH < 50 UN et objectif de REH moyen de < 50 UN	Pas de référence connue sur le BAC de la Noé.
	Accompagner individuellement les exploitants des réseaux reliquats avec REH élevés	Permettre une meilleure compréhension des systèmes de cultures problématiques et réduire l'impact des exploitations concernées (REH moyen cible < 50 UN)	Accompagner les agriculteurs représentatifs du territoire (SAU sur BAC > 40 ha) dont les REH moyens sont très élevés (> 70/80) sur 2/3 campagnes : réduction des REH de 20 à 30 UN (sur l'ensemble de leur SAU).	<u>Indicateurs :</u> Nombre d'agriculteurs suivis ; SAU des exploitations suivies ; Diminution de REH par exploitation. <u>Objectifs :</u> REH exploitation à 50 UN (objectif intermédiaire à 60 UN en 2026)	Pas de référence connue sur le BAC de la Noé.
COUVERTURE VEGETALE HIVERNALE	Améliorer l'efficacité des repousses de colza	Allonger le temps de présence et la homogénéité de la densité des repousses de colza pour améliorer le captage de l'azote	Avec un assolement moyen en colza de 17 % de la SAU, une présence tardive de repousses de colza sur 50 % des parcelles (fin septembre/début octobre) entraînerait une augmentation du captage de nitrates sur la SAU en colza des BAC en début de période de lessivage des nitrates. A défaut, un objectif ambitieux de REH (40 UN) permettrait de se contenter de la durée réglementaire de présence des repousses de colza.	<u>Indicateurs :</u> Nombre d'agriculteurs concernés ; SAU colza concernée / SAU colza du BAC. <u>Objectifs :</u> 50 % des surfaces en colza avec des repousses présentes plus de 8 semaines ou REH < 40 UN.	594 ha de colza
	Améliorer l'efficacité des Couverts végétaux sur Intercultures longues (ICL)	Amélioration de la qualité des couverts végétaux (densité, matière sèche à l'hectare) et de leur durée de présence au champs.	100 % de couvert végétal en ICL et présence du couvert végétal jusqu'au 1er décembre ou avec REH < 40 UN.	<u>Indicateurs :</u> Pourcentage de parcelles en ICL avec couvert végétal multi-espèces (3 espèces minimum) ; Pourcentage de parcelles en ICL présentes > 1er décembre ; Pourcentage de parcelles en ICL à REH < 40 UN. <u>Objectifs :</u> 100 % des surfaces en ICL avec couverts multi-espèces présentes après le 1er décembre ou à REH < 40 UN	Environ 10 % de couvert végétal en ICL mais pas de données sur la date de destruction ni sur les espèces utilisées
	Mettre en place des couverts végétaux sur Intercultures courtes (ICC)	Améliorer la qualité des couverts végétaux	10 % des successions en ICC avec couverture végétale, cela représente environ 320 ha sur le BAC de La Noé	<u>Indicateurs :</u> % de parcelles en ICC avec couvert végétal multi-espèces (3 espèces minimum) ; % de parcelles en ICC avec couvert végétal multi-espèce et REH < 50 UN <u>Objectifs :</u> 10 % des successions en ICC avec couverture végétale	Néant